



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question orale n° 1220

Texte de la question

M. Jean-Paul Chanteguet interroge M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation de l'élevage ovin et plus particulièrement sur les dispositions envisagées pour obtenir une véritable organisation commune des marchés de la production ovine. Dans l'Indre, la production ovine connaît une diminution importante et inquiétante. En près de quinze ans, la baisse de production atteint près de 40 %. Dans cette région, la production ovine est traditionnellement implantée. Elle est parfaitement adaptée au paysage et joue un rôle irremplaçable en matière d'entretien de l'espace. La diminution du nombre d'élevages ovins et du nombre de brebis risque d'avoir des conséquences importantes sur l'environnement. Certes, des mesures ont été annoncées et mises en oeuvre dans le cadre du plan d'actions en faveur de l'élevage ovin en février dernier, mais il paraît nécessaire d'engager en complément une véritable négociation pour la mise en place d'une organisation commune des marchés similaire à celle existant pour la production bovine. Etant donné l'importance de ce dossier pour le sud de la région Centre, il lui demande de bien vouloir lui donner des précisions sur les négociations envisagées.

Texte de la réponse

M. le président. M. Jean-Paul Chanteguet a présenté une question, n° 1220, ainsi rédigée:

«M. Jean-Paul Chanteguet interroge M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation de l'élevage ovin et plus particulièrement sur les dispositions envisagées pour obtenir une véritable organisation commune des marchés de la production ovine. Dans l'Indre, la production ovine connaît une diminution importante et inquiétante. En près de quinze ans, la baisse de production atteint près de 40 %. Dans cette région, la production ovine est traditionnellement implantée. Elle est parfaitement adaptée au paysage et joue un rôle irremplaçable en matière d'entretien de l'espace. La diminution du nombre d'élevages ovins et du nombre de brebis risque d'avoir des conséquences importantes sur l'environnement. Certes, des mesures ont été annoncées et mises en oeuvre dans le cadre du plan d'action en faveur de l'élevage ovin en février dernier, mais il paraît nécessaire d'engager en complément une véritable négociation pour la mise en place d'une organisation commune des marchés similaire à celle existant pour la production bovine. Etant donné l'importance de ce dossier pour le sud de la région Centre, il lui demande de bien vouloir lui donner des précisions sur les négociations envisagées.»

La parole est à M. Jean-Paul Chanteguet, pour exposer sa question.

M. Jean-Paul Chanteguet. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche; elle porte sur la situation de l'élevage ovin; plus particulièrement sur les dispositions envisagées pour obtenir une véritable réorganisation de l'organisation commune des marchés de production ovine.

Dans l'Indre, département dont je suis l'élu, la production ovine connaît une diminution importante et inquiétante. En près de quinze ans, la baisse de production a atteint près de 40 %. Dans cette région, l'élevage ovin est traditionnellement implanté. Il est parfaitement adapté au paysage et joue un rôle irremplaçable en matière d'entretien de l'espace. La diminution du nombre d'élevages ovins et du nombre de brebis risque d'avoir des conséquences importantes sur l'environnement. Certes, des mesures ont été annoncées et mises en oeuvre

dans le cadre du plan d'action en faveur de l'élevage ovin, en février dernier, mais il paraît nécessaire d'engager en complément une véritable négociation pour la mise en place d'une organisation commune des marchés similaire à celle qui existe pour la production bovine. Eu égard à l'importance de ce dossier pour l'ensemble de cette profession, et notamment pour le sud de la région Centre, le Gouvernement peut-il me fournir des précisions sur ce dossier et sur les négociations envisagées ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au logement.

M. Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement. Monsieur le président, je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir excuser mon collègue Jean Glavany, qui doit être présent cet après-midi à Bruxelles pour une réunion du conseil des ministres chargés de la pêche. Il espérait répondre lui-même aux questions, mais la matinée est maintenant trop avancée.

Il est particulièrement sensible aux difficultés que connaît la filière ovine. Il y a quelques semaines, il a reçu le président de la fédération nationale ovine, M. Bernard Martin, pour analyser les difficultés persistantes que vous avez rappelées, monsieur Chanteguet, mais également les voies que pourrait suivre une négociation européenne pour l'organisation commune de marché des viandes ovine et caprine.

Au niveau national, dans le prolongement du rapport de M. Michel Thomas, ingénieur général du génie rural, des eaux et des forêts, et de M. Jean Launay, député du Lot, est mis en place un plan d'action en faveur de l'élevage ovin, destiné à pérenniser et redynamiser cet élevage. Cette réflexion nationale doit maintenant trouver son prolongement au niveau communautaire.

Dans cet esprit, le ministre de l'agriculture, Jean Glavany, a donné son soutien au projet d'organisation d'un colloque sur ce sujet à Bruxelles, au cours de l'automne, présenté par les représentants professionnels. Il a même accepté d'y participer personnellement car il lui paraît essentiel que l'avenir de la filière ovine figure au coeur des préoccupations de l'Union européenne.

Tels sont les éléments de réponse que je peux vous apporter, au nom de M. Glavany, en réponse à vos préoccupations. Il me semble qu'ils témoignent d'une mobilisation en faveur d'une action que vous appelez de vos vœux.

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Chanteguet.

M. Jean-Paul Chanteguet. Monsieur le secrétaire d'Etat, je prends note de la volonté du Gouvernement de renégocier l'organisation commune de marché, mais il y a urgence et il faudrait que cette négociation aboutisse dans les meilleurs délais.

J'ai également noté la tenue prochaine à Bruxelles d'un colloque sur ce sujet, auquel participeront les professionnels et les responsables politiques. J'espère que le temps ne passera pas trop vite et que des résultats seront obtenus. En effet, il est indéniable que, dans des territoires fragiles comme les nôtres, la présence d'un élevage ovin est indispensable, car cette production participe à l'aménagement du territoire, et je sais que les responsables professionnels, très attentifs à ces évolutions, nous écoutent.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Chanteguet](#)

Circonscription : Indre (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1220

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2000, page 5676

Réponse publiée le : 11 octobre 2000, page 6576

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 octobre 2000